



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **10 février 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **4 février 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Nadia LAKEHAL
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Carlos PEREIRA
Maoulida M'MADI à Nordine GASMI
Christine BERTIN à Sacha FORCA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Mustapha USTA

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

Commission d'attribution des bourses au permis de conduire

V_DEL_220210_26

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_26-DE

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a approuvé les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire pour les années 2022, 2023 et 2024.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire et prévoit le versement, sous conditions d'admissibilité, d'une bourse d'un montant de 380 euros.

Une commission d'attribution des bourses est chargée d'établir la liste des bénéficiaires à partir de l'ensemble des candidatures recevables et au regard des critères d'attribution prévus au dispositif.

Cette commission, présidée par madame la Maire ou son représentant, est composée de trois élus titulaires et de trois élus suppléants.

Il convient donc de procéder à la désignation de ses membres.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ de désigner les membres de la commission d'attribution comme suit :
 - Membres titulaires : Monsieur Frédéric KIZILDAG, madame Charazède GAHROURI et Madame Ange Vidal ;
 - Membre suppléants : Madame Myriam MOSTEFAOUI, monsieur Michel ROCHER et monsieur David LAÏB.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_26-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 10 février 2022 par Madame Christine JACOB, conseillère, déléguée à la Jeunesse ;

Après avoir délibéré, décide :

► de désigner les membres de la commission d'attribution comme suit :

- Membres titulaires : Monsieur Frédéric KIZILDAG, madame Charazède GAHROURI et Madame Ange Vidal ;

- Membre suppléants : Madame Myriam MOSTEFAOUI, monsieur Michel ROCHER et monsieur David LAÏB.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 41
Votes Contre : 0
Abstention : 1
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 février 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#